



PROGRAMME ECLAIRES JANVIER - FEVRIER 2010

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉ	TENUE / DIVERS	DEBUT ET FIN DE SÉANCE
Samedi 2 janvier 2010	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires
Samedi 9 janvier 2010	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires
Samedi 16 janvier 2010	14h15 - 17h30	séance de troupe	uniforme complet	local éclaireur
Samedi 23 janvier 2010	sur inscription	sortie de Ski	voir circulaire	parking de la paroisse catholique
Samedi 30 janvier 2010 et Dimanche 31 janvier 2010	sur inscription	week-end neige	uniforme complet	parking de la paroisse protestante
Samedi 6 février 2010	14h15 - 17h30	séance de troupe	uniforme complet	local éclaireur
Samedi 13 février 2010	14h15 - 17h30	séance de patrouille	uniforme complet	local éclaireur
Samedi 20 février 2010	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires
Samedi 27 février 2010	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires	vacances scolaires

POUR INFO : Sortie spéléologie : 20 mars 2010 // Sortie piscine : 17 avril 2010 // Camp de pentecôte du 21 au 24 mai 2010 // Camp été : du 4 au 13 juillet 2010

LES EXCUSES D'ABSENCES SE FONT JUSQU'AU JEUDI SOIR PRECEDENT L'ACTIVITE A JAGUAR, CHEF DE TROUPE AU : ☎ 0033 625 49 31 11
APRES DEUX ABSENCES NON JUSTIFIÉES LE COMITÉ SE PERMETTRA D'EXCLURE UN MEMBRE

CHEF DE TROUPE :

Jaguar ☎ 0033 625 49 31 11
✉ jaguar@scouts-troinex.ch

CHEF DE TROUPE ADJOINT :

Anoa
✉ anoa@scouts-troinex.ch
Bison
✉ bison@scouts-troinex.ch

CP AIGLES :

Kangourou

CP LYNX:

Choucas

CP CASTORS :

Naja

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION :

Epervier ☎ 079 312 53 20
✉ epervier@scouts-troinex.ch

SITE INTERNET :

📄 www.scouts-troinex.ch

LOCAL ECLAIRES :

19, chemin Jacques-Ormond
1256 Troinex
Genève

SECRETARIAT :

Case Postale 48
1256 Troinex
Genève
☎ 079 312 53 20
✉ epervier@scouts-troinex.ch
📄 www.scouts-troinex.ch

▲ CHAQUE MEMBRE DOIT POSSEDER SA PROPRE ASSURANCE MALADIE, ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE ▲

▲ LES MEMBRES DOIVENT SUIVRE LES CONSIGNES DONNEES PAR LES RESPONSABLES ET SE CONFORMER AUX REGLES DE SECURITE USUELLES ▲

▲ UN MEMBRE PEUT ETRE EXCLU LORSQUE SA CONDUITE DEVIENT UN SUJET DE TROUBLE POUR L'ASSOCIATION S.A.T. ▲

▲ LA MAITRISE DE TROUPE DECLINE TOUTES RESONSABILITES EN CAS D'INCIDENTS EN DEHORS DES HORAIRES D'ACTIVITES ▲